



NOUVELLE CERTIFICATION CTB-Construction Ossature Bois

› La confiance se construit avec la qualité

La construction à ossature bois connaît aujourd'hui en France un développement significatif. Alors que la demande évolue favorablement, l'offre se structure et il devient nécessaire pour les produits et systèmes constructifs mis en œuvre de se différencier par les performances d'usages, la durabilité, l'esthétique. Le choix du consommateur ne se fait plus sur un « coup de cœur », mais par rapport à des critères qualitatifs qui garantissent la pérennité d'un patrimoine.

› La qualité vous distingue

Fabricants et metteurs en œuvre de constructions à ossature bois, vous souhaitez vous distinguer par un véritable engagement en matière de qualité et communiquer vers vos marchés-cibles afin de vous différencier sur des critères attendus et vérifiés.

› Vos clients attendent des garanties

La certification CTB-COB est la réponse qui vous apporte, au travers d'une certification délivrée par un organisme compétent et reconnu, les arguments et les preuves qui sont déterminants dans le choix de vos clients. C'est aussi une démarche fédératrice au sein de votre entreprise puisqu'elle implique les différentes fonctions, de la conception à la mise en œuvre.





INSTITUT
TECHNOLOGIQUE



› La qualité se construit sur un référentiel précis

La certification CTB-COB vise à certifier un système constructif bois, conformément au contexte normatif et réglementaire en vigueur, sur la base d'un descriptif technique, propriété de l'entreprise.

Le périmètre de la certification porte sur :

- les bâtiments et maisons d'usage courant à 3 niveaux habitables maximum
- les ouvrages d'extension ou de surélévation
- les éléments de murs, planchers, toitures
- la technique de préfabrication en atelier

Le descriptif technique de l'entreprise regroupe les informations des produits et techniques du système constructif visé par la certification :

- la présentation de l'entreprise
- le domaine d'emploi et description des systèmes constructifs
- l'analyse des composants entrant dans la fabrication des parties d'ouvrage
- l'analyse des parties d'ouvrage (murs, planchers,...) et de leur assemblage
- les niveaux de performance par type d'exigence (mécanique, thermique,...)
- le carnet de détails

Le descriptif technique, validé par une commission d'experts devra être révisé tous les 3 ans.



› FCBA vous accompagne

Pour vous engager dans cette démarche de certification, vous pouvez contacter dès à présent FCBA. Des interlocuteurs sont à votre écoute pour vous expliquer la démarche et les actions à mettre en œuvre.

Vous serez ainsi accompagné dans le processus de certification de façon efficace et suivie.



Contact

MANUEL BURLAT

manuel.burlat@fcba.fr

Tél : + 33 (0)5 56 43 64 60



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris - France

Tél +33 (0)1 40 19 49 19

Fax +33 (0)1 43 40 85 65

www.fcba.fr

Allée de Boutaut - BP227
33028 Bordeaux Cedex

Tél+33 (0)5 56 43 63 00

Fax+33 (0)5 56 43 64 80